

## Les plaques moins chères !

- constatant que le montant de l'impôt jurassien sur les véhicules à moteur est parmi les plus élevés de Suisse ;
- constatant que les chiffres 2016 du TCS donnant une moyenne suisse pour différentes catégories de véhicules démontrent que les tarifs jurassiens sont clairement plus élevés que dans les autres cantons ;
- constatant que le Jura est le canton suisse investissant le moins par kilomètre sur ses routes ;
- considérant que la méthode de calcul basée sur le poids des véhicules n'est plus adaptée ;
- constatant qu'il existe des méthodes de calcul plus adéquates tenant compte également de critères environnementaux ;

**plus de 8'000 jurassien ont signé pour que la taxe sur les véhicules soit modifiée dans le but de s'approcher significativement de la moyenne suisse par catégories.**

### Arguments du comité d'initiative

#### Les plaques jurassiennes sont les plus chères de Suisse

Le montant de la taxe jurassienne sur les véhicules à moteur est le plus élevé de Suisse. Les Jurassien-ne-s sont, quasiment pour toutes les catégories de véhicules, les automobilistes qui paient le plus cher.

Selon une étude comparative menée par le TCS, un des exemples le plus représentatif de la facturation disproportionnée jurassienne est celui de la Fiat 500. La taxe des plaques pour cette petite voiture bon marché et peu polluante est de CHF 465.- dans le Jura alors qu'elle est de CHF 0.- dans les cantons de Fribourg, Glaris, St-Gall, Obwald et Nidwald ! La moyenne suisse se situe à CHF 160.-. Il en va de même par exemple pour une VW Golf 1.4 TSI ou une Skoda Octavia Combi 2.0 TDI ou autres véhicules similaires. De telles différences ne sont aujourd'hui plus admissibles.

#### Nous voulons une baisse globale du prix des plaques sur l'ensemble des véhicules

L'initiative demande que le mode de calcul de l'impôt sur les véhicules soit modifié dans le but de s'approcher significativement de la moyenne suisse par catégorie de véhicules. Une latitude est ainsi laissée aux Autorités pour la définition des catégories (moins de 2L, hybride, électrique, thermique, 2 roues ou 4 roues, flotte d'entreprise, etc.). La baisse concerne l'ensemble du parc de véhicules et non pas seulement les voitures de tourisme. Elle se calcule sur la moyenne suisse et non pas seulement sur les cantons romands ou qui nous sont limitrophes. Elle est donc globale, c'est-à-dire pour chaque véhicule qui dépasse la moyenne suisse correspondante de plus de 10%. En aucun cas, le maximum de la taxe actuelle fixé à CHF 1'015.- ne doit être rehaussé.

Avec la réalisation de l'initiative, un jurassien paiera à peu de chose près la même facture qu'un autre citoyen suisse possédant le même véhicule.

#### La loi jurassienne sur la circulation routière n'est pas respectée

L'article 10 de la loi jurassienne sur la circulation routière stipule que le produit de la taxe sur les plaques doit être affecté **exclusivement** à la construction, à l'entretien et à l'exploitation des routes. Or, selon une étude d'infra-suisse, le canton du Jura est celui qui investit le moins par kilomètre de route de toute la Suisse alors qu'il prélève la taxe la plus chère!

Actuellement, seule environ la moitié de la taxe prélevée (environ 30 millions) est effectivement affectée au réseau routier conformément à la loi. En aucun cas, l'initiative demande d'étendre l'affectation actuelle. Le montant de la taxe ne doit par contre financer que les coûts effectifs liés à la construction, à la rénovation et à l'exploitation des routes au sens strict conformément à la loi.

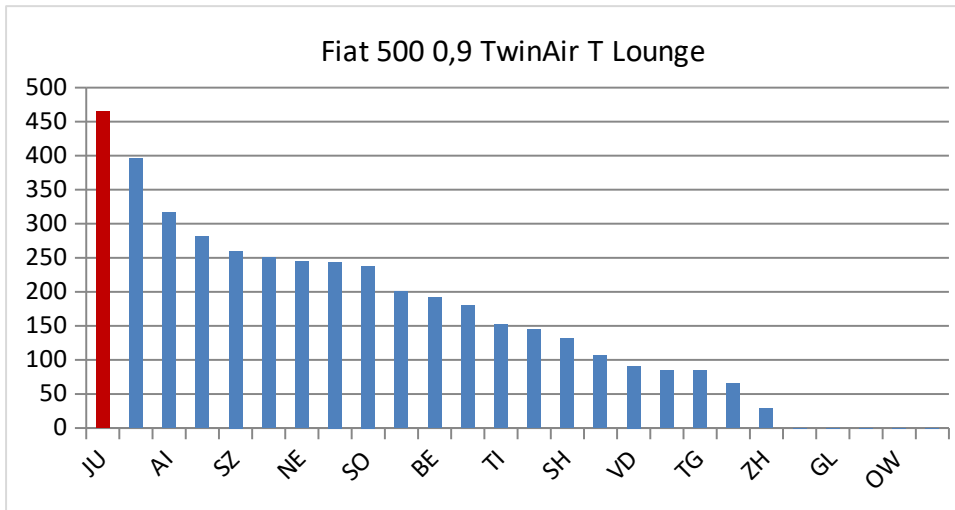
#### Enfin rétablir l'équité

L'initiative populaire « Les plaques moins chères », portée devant le peuple grâce à plus de 8'000 signatures de Jurassiennes et de Jurassiens, est également soutenue notamment par le TCS et l'ACS. Parce qu'un Jurassien ne doit pas payer plus cher qu'un autre Suisse, un grand « OUI » permettra de rétablir enfin l'équité pour une injustice qui a trop longtemps duré.

Le TCS a publié en 2016 un tableau comparatif du prix des plaques dans les différents cantons suisses.

Le TCS mentionne en particulier que le bon sens commande d'encourager les voitures peu polluantes mais constate que pourtant, ce principe n'est pas toujours appliqué en Suisse, les cantons fixant en toute autonomie le montant de l'impôt sur les véhicules.

On y apprend par exemple que le propriétaire jurassien d'une Fiat 500 débourse CHF 465.- alors qu'il ne paie pas un rouge centime dans 5 autres cantons et que la moyenne suisse est de CHF 160.- pour ce modèle de voiture bon marché et peu polluant ! Paradoxalement, si on choisit une voiture chère et plus polluante comme une Porsche 911 Carrera 4S PDK, on devra s'acquitter d'une taxe de CHF 638.-, un peu en-dessous de la moyenne suisse qui est de CHF 697.-



Le Jura encaisse près de CHF 30Mio pour les plaques et dépense moins de CHF 15Mio pour l'entretien, la construction et l'exploitation des routes, selon les chiffres communiqués. De plus, une somme importante concernant la part cantonale à la construction de l'A16 n'est désormais plus dépensée!

Minimum 0.- (FR, GL, NW, OW, SG) / Moyenne suisse 160.- / Maximum 465.- (JU)

De telles différences ne sont pas admissibles pour les Jurassiennes et les Jurassiens qui sont quasi dans tous les cas parmi ceux qui payent le plus cher.

**La base de calcul du Canton du Jura indexée sur le poids n'est plus adaptée !**

Une nouvelle base de calcul proposée par le TCS est déjà utilisée dans d'autres cantons et pourrait être appliquée (voir sur [www.jutropcher.ch](http://www.jutropcher.ch))

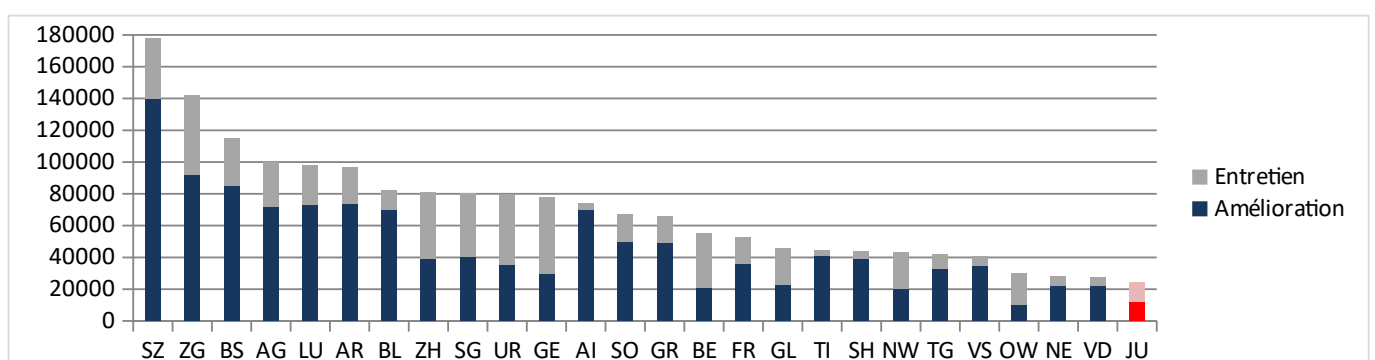
**L'article 10 de la loi jurassienne sur la circulation routière (RSJU 741.11) n'est pas respecté dans le Jura !**

Cet article dit que :

Le produit de l'impôt est affecté **exclusivement** :

- a. à la construction, à l'entretien et à l'exploitation des routes cantonales et des routes nationales qui traversent le territoire jurassien;
- b. aux subventions pour la construction des routes communales dans la mesure prévue par la législation sur la construction et l'entretien des routes.

**Le canton du Jura est celui qui investit le moins par km de route de toute la Suisse !**



Source : infra-suisse avril 2017 (Compte d'infrastructure routière de l'OFS)

Comité d'initiative : Raoul Jaeggi (président), Rue du Chételon 7, 2854 Bassecourt/ Pierre-Arnauld Fueg (TCS section jurassienne), St-Germain 20, 2853 Courfaivre/ Sébastien Lovis (ACS, Section Les Rangiers), Avenue de la Gare 50, 2800 Delémont/Pauline Queloz, Le Chésal 3, 2364 St-Brais/Stéphane Theurillat, Rue des Marchands 18, 2900 Porrentruy/Philippe Eggertswyler, Champs des Rochattes 6, 2900 Porrentruy/Damien Chappuis, Rue de Raimontpierre 8, 2800 Delémont/Edgar Sauser, Cerneux-Lombard, 2345 Les Breuleux/Alain Bohlinger, Rue des Jonnières 10, 2900 Porrentruy/Yves Gigon, Pierre-Percée 38, 2950 Courgenay/Lionel Montavon, Rue de la Saline 14, 2823 Courcelon/Afrim Ramnabaja, Rue du Vieux-Château 27, 2800 Delémont.